

LETTRE D'INFORMATION

sur le projet éolien d'Esquennoy et Bonneuil-les-Eaux

L'ÉNERGIE
D'AGIR



L'étude environnementale

Pendant un cycle biologique annuel, les experts de Somme Nature (Amiens) recensent les différentes espèces, enregistrent leur occupation du site et analysent les impacts potentiels du futur parc éolien. Le déroulement d'une étude naturaliste s'organise autour de 3 grands thèmes : oiseaux / chauves-souris / flore et petite faune.



L'étude paysagère

Le Bureau d'études ATER (Compiègne) analyse les éléments structurant le paysage local (relief, hydrologie, voies de communication, patrimoine, projets et parcs éoliens, lignes électriques, châteaux d'eaux...). Il détermine ensuite les points de vue emblématiques et propose des scénarios d'implantation intégrant au mieux les éoliennes au paysage.



UN FINANCEMENT PARTICIPATIF À COMPTER DU 26 SEPTEMBRE 2023

Grâce au financement citoyen, les Français peuvent participer à la transition énergétique tout en donnant du sens à leur épargne. Depuis 2012, plus de 8000 personnes ont ainsi investi 48 millions d'euros à nos côtés ! Toutes ont été remboursées conformément au calendrier contractuel.

Une levée de fonds pour accompagner le projet

À partir du 26 septembre, VALOREM ouvre un financement participatif, à hauteur de 100 000 €. Les habitants de la communauté de communes de l'Oise Picarde et du département de l'Oise bénéficient de conditions préférentielles.

Retrouvez toutes les modalités (montants, taux, durée...) sur :
MONPARCVALOREM.COM/ESQUENNOY-BONNEUIL

Lutter contre la précarité énergétique

Engagé pour une transition énergétique solidaire, VALOREM, via sa Fondation, associe énergies vertes et lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, les personnes qui prêteront au projet d'Esquennoy et Bonneuil-les-Eaux pourront choisir de donner tout ou une partie de leurs intérêts au programme "Les EnR contre la précarité énergétique". Celui-ci finance des associations locales qui accompagnent des publics à sortir de la précarité énergétique.



par Lendosphere.com

Votre contact VALOREM

Jean-Baptiste TROUART, chef de projets

06 12 62 29 36

jean-baptiste.trouart@valorem-energie.com

VALOREM 25 Rue Vanmarcke 80000 Amiens



Lettre d'information - Sept. 2023

Communes d'Esquennoy et
Bonneuil-les-Eaux

Directeur de la publication et
impressions : VALOREM

www.valorem-energie.com

LETTRE D'INFORMATION N°1

Projet éolien des communes d'Esquennoy
et Bonneuil-les-Eaux (60)

Septembre 2023



En lien avec les conseils municipaux d'Esquennoy et Bonneuil-les-Eaux, notre société, VALOREM, étudie la possibilité d'installer des éoliennes sur ces territoires. Cette première lettre d'information vous présente les grandes lignes de ce projet. Pour accompagner les études de faisabilité, VALOREM propose aux habitants une opération de financement citoyen, à partir du 26 septembre.

VALOREM, UN PIONNIER DE L'ÉOLIEN EN FRANCE

Groupe français indépendant, VALOREM accompagne les collectivités dans la valorisation de leurs ressources énergétiques renouvelables depuis 1994.

Ses 450 collaborateurs développent, construisent et exploitent des parcs éoliens, solaires et hydroélectriques, des écosystèmes en hydrogène vert.

Aux côtés des territoires, VALOREM oeuvre pour une transition énergétique durable et solidaire, au travers de l'investissement local, l'insertion professionnelle, la lutte contre la précarité énergétique...



Parc éolien d'Ablaincourt (80)

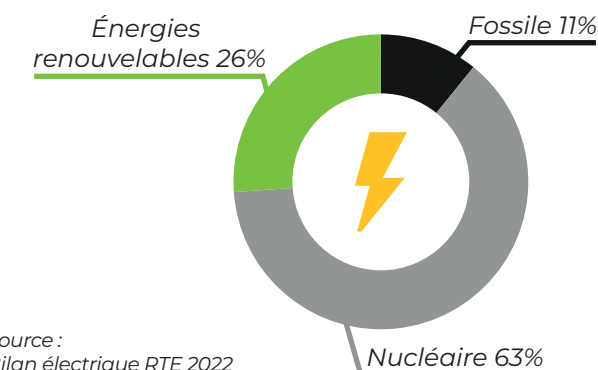
LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES RENOUVELABLES

"Pour lutter contre le réchauffement climatique, nous devons réduire nos consommations et changer de modes de production d'énergie. Les énergies renouvelables (hydroélectricité, éolien, solaire, méthanisation...) n'émettent pas de gaz à effet de serre lorsqu'elles produisent de l'électricité. Elles s'appuient sur des ressources naturelles qui ne dégradent pas notre planète.

En France, l'électricité produite par les énergies renouvelables complète la production d'électricité des centrales nucléaires et à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. La part des énergies renouvelables devra y doubler pour atteindre 40 % de la consommation d'électricité d'ici 2030 (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte)."

Extrait ADEME 2019 "Le changement climatique en 10 questions"

Répartition de la production d'électricité en France



Source :
Bilan électrique RTE 2022

Éolien terrestre

21 200 MW

Puissance installée
Fin 2022

→ 35 600 MW

Objectif 2028
(Programmation Pluriannuelle
de l'Énergie)

LE SAVIEZ-VOUS ?

95% Une éolienne produit de l'électricité 95% du temps. On peut prévoir sa production 3 jours à l'avance.

7,8% Consommation d'électricité couverte par la production éolienne en 2021

90% Une éolienne se recycle à 90%.

20/30 ANS

Durée de vie d'une éolienne.

25%

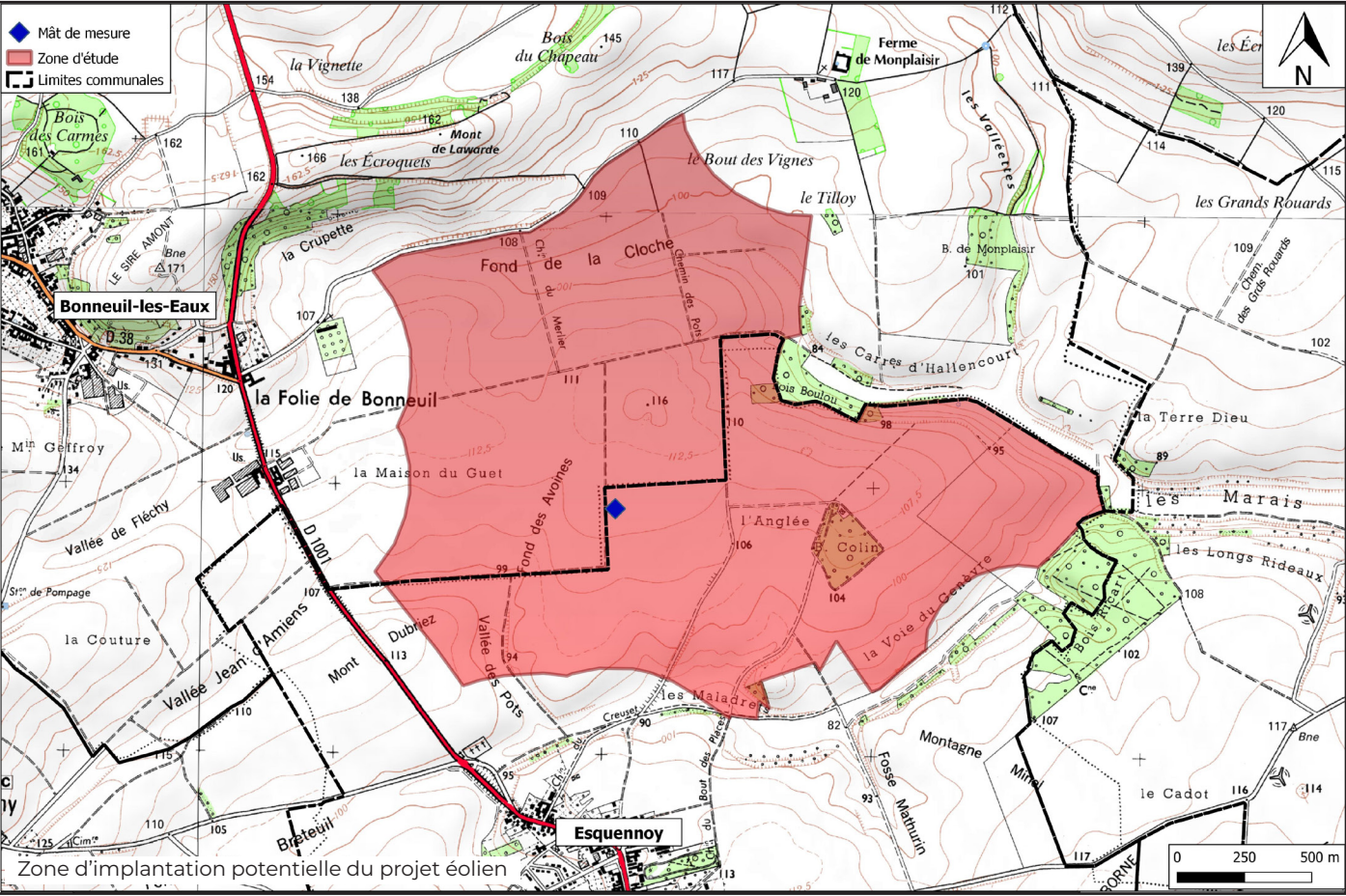
Facteur de charge moyen d'une éolienne : c'est le rapport entre ce qu'elle produit réellement et ce qu'elle produirait en fonctionnant toujours à puissance maximale.



LA ZONE D'ÉTUDE IDENTIFIÉE SUR VOTRE COMMUNE

Cette zone présente les atouts nécessaires à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
 - Une bonne exposition au vent dominant,
- Un raccordement possible au réseau électrique,
 - Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.



LES 5 ÉTAPES D'UN PROJET ÉOLIEN

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc puis son démontage. Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM rencontre les élus et demande l'accord du conseil municipal avant de lancer la faisabilité du projet.

Ces dates sont données à titre indicatif, sous réserve des délais et contraintes administratives.

Pré faisabilité	Faisabilité	Autorisations	Construction	Exploitation
2022-2023 Premières études : vent, raccordement électrique, environnement, réglementation Présentation au conseil municipal, échanges avec les services de l'État	2023 - 2024 Études : vent // milieu humain (acoustique, paysage) // milieu naturel (oiseaux, chauves-souris, faune, flore...) Échange avec les élus et les services de l'État	2025-2026 (18 à 30 mois) Demande d'autorisation administrative Enquête publique et avis des communes alentour Arrêté d'Autorisation Environnementale délivré par le Préfet	2027-2028 (12 à 24 mois) Obtention d'un tarif d'achat, financement du projet Terrassement, fondations, raccordement électrique, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant 20 ans minimum Suivi d'exploitation et maintenance du parc Et après ? Démontage du parc et remise en état du site ou changement des éoliennes

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ : IDENTIFIER LES SPÉCIFICITÉS DU SITE

L'étude de faisabilité analyse très précisément les **spécificités de votre territoire au travers de différentes thématiques**. Elle est réalisée par une équipe composée d'experts indépendants (naturalistes, paysagistes, acousticiens, géomètres...). A l'issue de ces études, VALOREM déterminera **l'emplacement et les caractéristiques des éoliennes**. Tout en assurant une production d'électricité optimale, **l'implantation du projet éolien** respectera les recommandations de ces experts et des services de l'État.



Le potentiel de vent est mesuré sur site

Installé le 30 août dernier, un mât va mesurer le vent pendant plus d'un an. Les données récoltées seront corrélées avec celles des stations Météo France environnantes afin de déterminer **la vitesse moyenne et les directions du vent** à hauteur de pale puis estimer **la production électrique du futur parc**. Ces éléments nous guident pour choisir l'implantation des éoliennes et sélectionner les technologies les mieux adaptées au vent présent sur le site.



L'étude acoustique est en cours

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains des parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, **l'émergence sonore générée par les éoliennes ne doit pas être supérieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit** par rapport au bruit initial (avant l'implantation des éoliennes). Après la mise en service du parc, une campagne de mesures acoustiques **vérifiera le respect de cette réglementation**, et, si besoin, demandera l'adaptation du fonctionnement des éoliennes.

Pour cela, il nous faut connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. En septembre, **des sonomètres ont donc été installés au niveau des habitations proches de la zone d'étude**.



Sonomètre



Mât de mesure du vent installé sur site